

Cette absence d'évolution dans le fonctionnement du dispositif a empêché de cibler parmi les jeunes ceux qui sont les plus aptes à recevoir les crédits.

Le manque d'orientation des prêts par les comités de crédit vers des activités répondant à des besoins rentables qui soient identifiés localement a constitué la principale cause d'un nombre important de cas d'insolvabilité.

2.2- Défaut de recouvrement des créances échues

Les banques commerciales sont actuellement exposées à deux problèmes majeurs concernant les coopératives de jeunes :

- le volume des créances échues.
- le défaut de recouvrement.

Face à cette situation qui n'a pas cessé de prendre de l'ampleur, les banques ont été amenées à prendre des mesures de limitation de crédits nouveaux en tenant compte des remboursements enregistrés.

Le montant total des échéances impayées a représenté au 31 décembre 1994 plus de la moitié (52,50%) des échéances dues pour les cinq (05) banques considérées.

Les créances impayées ont atteint pour le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) et la banque de l'agriculture et du développement rural (BADR) les taux respectifs de 66 et 78%.

Avec de telles proportions de non-remboursement des crédits se pose à l'évidence le problème de la violation des engagements souscrits par les coopérateurs.

Le volume des impayés qui s'est accru au fil des années pèse de façon significative sur la trésorerie des banques concernées.

Comme conséquence principale, ce constat a eu pour effet de créer une situation d'inhibition des banques face aux nouvelles demandes de prêts. Cette disposition qui est commune à toutes les banques pour la sauvegarde de leurs intérêts propres a l'inconvénient d'être inéquitable dans la mesure où elle pénalise les nouveaux candidats aux prêts.

Sur un volume de crédits estimés à 5,02 milliards de dinars et mobilisés à des taux allant de 18 à 23% l'an depuis le lancement du dispositif jusqu'à la fin de l'année 1994, les créances échues se sont élevées à la somme de 2,68 milliards de dinars et le montant des impayées a été arrêté à 1,68 milliards de dinars, ainsi que l'illustre le tableau suivant :

En millions de DA

Banques	Crédits mobilisés	Créances échues	Créances impayées
BADR	775,19	446,59	348,81
BDL	1.656,52	881,54	483,88
BEA	692,89	316,65	176,11
BNA	1.001,80	573,57	366,03
CPA	894,88	468,05	306,50
Total	5.021,28	2.686,40	1.681,33